

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Geneviève Gauthier

<https://www.cadre21.org/membres/7d0cbbb6614eca761ed3f0f2>

Date d'obtention : 2022-05-23 16:03:33

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il faut s'assurer d'avoir les bonnes informations dans un premier temps. Rencontrer les témoins est essentiel pour arriver à cet objectif. Ces interventions sont à prioriser. Par la suite, nous rencontrons les personnes ayant publiées, partagées ou réalisées les photos. Il faut communiquer avec policiers à chaque cas de SEXTO. S'il s'agit d'un cas où la malveillance est perçue, la personne "fautive" n'est pas rencontrée par l'intervenant scolaire et les policiers sont contactés plus rapidement (suite à la confiscation du cellulaire). Les étapes SEXTO sont importantes pour comprendre la réelle nature de la situation afin d'orienter les interventions.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Rencontrer les témoins est essentiel / communiquer avec les policiers pour tous les cas de SEXTO même si les jeunes ont collaborés et que la situation a pris fin / Rencontrer les jeunes, compléter la grille même si les informations reçues au départ concernant les photos partagées ne semblent pas être à caractère de pornographie juvénile pour s'assurer que les informations de départ sont justes / Pour les cas concernant des adultes, il faut suivre les étapes SEXTO, confisquer le cellulaire du jeune et contacter les policiers / Pour les actes malveillants, la rencontre pour compléter la grille avec le jeune "fautif" ne se fait pas (il faut confisquer le cellulaire et communiquer avec les policiers / Le milieu scolaire n'est pas le mandataire du service policier

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Toutes les étapes ne semblent "délicates". Je crois qu'il faut prendre le temps de bien questionner, de bien comprendre ce qui s'est passé pour les jeunes impliqués. Les interventions suivantes seront en lien avec ces étapes importantes. Si nous n'avons pas les bonnes informations, les interventions suivantes ne seront pas efficaces. L'intention est de protéger les jeunes avec l'utilisation des technologies et de les sensibiliser aux bonnes pratiques.